

AR-Préfecture de Nice

006-200094399-20231128-2-AU

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 28-11-2023

Publication le : 28-11-2023

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs Délibération n° CA-2023-14

Date de convocation: 24 octobre 2023

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

DUQUESNE Céline, GINESY Charles Ange, GRANDBOUCHE Thierry, KONOPNICKI David, PIAZZA Cyril, SALOMONE Anthony

Titulaires absents:

BARENGO-FERRIER Martine, BECK Xavier, CASTEL Raoul, CIAIS Roger, DAVID Jean-Paul, D'INTORNI Christelle, LAVAGNA Maurice, LOMBARDO Gérald, PAGANIN Michèle, ROSSI Michel, SATTONNET Anne, TRABAUD Dominique

Suppléants présents :

BENASSAYAG Marie, BERNARD Yannick, BRUNO Philip, LELLOUCHE Vanessa, MALFATTO Marc, OLHARAN Sébastien, OLIVIER Michèle

Pouvoirs:

DAVID Jean-Paul à GINESY Charles Ange, CASTEL Raoul à GRANDBOUCHE Thierry, FILIPPI Albert à PIAZZA Cyril, TRABAUD Dominique à MALFATTO Marc.

Secrétaire de séance :

PIAZZA Cyril

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5111-1 et L.5511-1;

Vu le Code de la fonction publique et notamment ses articles L.332-8 et suivants ;

Vu la convention de mise à disposition conclue entre le Département des Alpes-Maritimes et l'Agence 06;

Considérant que l'Agence constitue un groupement de collectivités territoriales composées du Département et des communes adhérentes qu'en outre des EPCI peuvent y adhérer ; qu'au regard des compétences de cet établissement public chargé d'apporter une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités à l'intégralité des collectivités adhérentes dont les communes qui disposent d'une clause de compétence générale;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services de l'Agence06;



AR-Préfecture de Nice 006-200094399-20231128-2-AU

10-200094399-20231126-2-AC

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 28-11-2023

Publication le : 28-11-2023

Considérant qu'il y a lieu, de prévoir la création d'un poste permanent à temps complet pour remplir les missions d'ingénieur relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et du grade d'ingénieur ; que compte tenu des besoins de l'Agence06 ce poste sera à temps plein ; que la fiche de poste figure en annexe ; que ce poste sera ouvert aux agents contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, conformément aux dispositions de l'article L.332-8 2° du Code de la fonction publique ; étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emploi précité en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'ingénieur territorial créé sous forme de contrat de projet par la délibération AG-2021-03 en date du 09 février 2023 et lié au programme de reconstruction des vallées intervenu à la suite de la tempête du 2 octobre 2020 porté par l'ANCT; que ce programme a pris fin et que les opérations ont été réalisées par l'agent recruté à cette fin par l'Agence;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) D'approuver le tableau des emplois de l'Agence06 et notamment :
 - D'autoriser la création d'un emploi permanent du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et du grade d'ingénieur territorial pour assurer la mission d'ingénieur à temps complet afin d'assurer le conseil des collectivités adhérentes ; ce poste sera ouvert aux agents contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, conformément aux dispositions de l'article L.332-8 2° du Code de la fonction publique.

 Dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes, dont les missions sont décrites en annexe ; il bénéficiera du régime indemnitaire de l'Agence06 applicable à ce cadre d'emplois.
 - D'autoriser la suppression du poste de chef de projet reconstruction à temps complet en contrat de projet ;
 - De prendre acte que les crédits nécessaires pour le recrutement d'agents sans poste budgétaire, en tant que de besoin, de personnels vacataires, saisonniers, en renfort ou en remplacement de personnels titulaires absents pour les besoins de fonctionnement de l'Agence06 pour l'année 2023 sont inscrits au budget 2023 et prélevés au chapitre 012.
 - D'approuver le tableau des emplois budgétaires figurant en annexe de la présente délibération.

006-200094399-20231128-2-AU

Acte certifié éxécutoire Réception par le Préfet : 28-11-2023

Publication le : 28-11-2023



Conseil d'administration 07 novembre 2023

- 2) De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice ;
- 3) D'autoriser le président du Conseil d'administration à signer, au nom de l'Agence de l'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Ont participés au vote : 17 dont 4 pouvoirs

Voix pour: 17 Voix contre: 0 Abstention: 0

Nice, le 07 novembre 2023

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes,

Charles Ange GINESY

006-200094399-20231128-2-AU

Acte certifié éxécutoire

Personnels permanents CADRES d'EMPLOIS	CATEGORIE	GRADE	EFFECTIF	FONCTION	Quotité temps d'emploi	Total postes budgétaires BP 2023	Occupé ou vacant	Agents mis à disposition gratuite par le CD06	ion 6
Attaché territorial	Ą	Attaché	1	Directeur	15%	1	Occupé		
Ingénieur territorial	A	Ingénieur	1	Directrice opérationnelle	100%	0	Occupé	1	
Attaché territorial	Ą	Attaché	0	Responsable financier	15%	1	Vacant		
Adjoint territorial	Э	Adjoint administratif	1	Assistant de direction	100%	0	Occupé	1	
Rédacteur territorial	В	Rédacteur territorial	0	Gestionnaire de ressources humaines	20%	0	Avenant de mise à disposition	5′0	
Attaché territorial	Ą	Attaché	1	Responsable Juridique	100%	1	Occupé		
Attaché territorial	٧	Attaché	1	Juriste	100%	1	Vacant		
Rédacteur territorial	В	Rédacteur principal	1	Responsable marchés	100%	0	Occupé	1	
Rédacteur territorial	В	Rédacteur	П	Gestionnaire administratif et comptable	100%	1	Occupé	1	
Rédacteur territorial	В	Rédacteur	1	Gestionnaire administratif et suivi des marchés	100%	1	Vacant		
Rédacteur territorial	8	Rédacteur	1	Rédacteur et gestionnaire marché	100%	1	Occupé	1	
Ingénieur territorial	Ą	Ingénieur	П	Responsable technique	100%	1	Occupé		
Ingénieur territorial	٧	Ingénieur	1	Chef de projet	100%	0	Occupé	1	
Ingénieur territorial	A	Ingénieur	1	Chef de projet	%08	0	Occupé	8′0	
Ingénieur territorial	A	Ingénieur	1	Ingénieur fluide	100%	1	Occupé	Ц	
Ingénieur territorial	Ą	Ingénieur	П	Architecte du patrimoine	100%	1	Recrutement		
Ingénieur territorial	A	Ingénieur	1	Chef de projet construction / urbaniste	100%	1	Vacant		
				Total po	Total postes permanents	11		8'5	
CONTRATS DE PROJET	CATEGORIE		EFFECTIF	FONCTION	Quotité temps d'emploi	Total postes budgétaires BP 2023			
Ingénieurs territoriaux	A	Ingénieur	1	1 chef de projets et 1 coordonnateur PVD	100%	1	Occupé		Préfet : :
				Total co	Total contrats de projets	1			
Total agents recrutés par l'Agence 06 : 12 agents (soit 9,30 ETP) ; Total agents mis à disposition : 6 agents (5,3 ETP)	e 06 : 12 agents (soit	9,30 ETP) ; Total agents r	mis à disposition :	6 agents (5,3 ETP)					

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Fiche de poste

Ingénieur bâtiment / aménagement :

Sous la responsabilité de la directrice opérationnelle de l'Agence, le chef de projet bâtiment / aménagement est une personne ressource experte pour participer au pilotage des projets prioritaires, en assurer le montage, la mise en œuvre ou la coordination, pour la collectivité concernée en assistance à maîtrise d'ouvrage. Son objectif est de fournir aux collectivités l'appui en ingénierie et en expertise nécessaires pour assurer la gestion et la cohérence des projets de réhabilitation en pilotant, en partenariat avec l'ensemble des acteurs la réalisation d'opérations de restauration, réhabilitation / extension, dans le cadre des compétences dévolues à la collectivité.

AR-Préfecture de Nice

006-200094399-20231128-2-AU

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 28-11-2023

Publication le : 28-11-2023